

**DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON
INDIVIDUELLE**

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Commune de Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE

 D P 0 5 5 3 9 6 2 2 0 0 0 3	 1 1 0 0 0 0 0 0 2 0 9
Dossier : DP 055396 22 00003	<u>Demandeur :</u> MONSIEUR CARPENTIER MARCHAL ANTHONY 4 RUE SUR L'EAU 55190 OURCHES SUR MEUSE FRANCE
Déposé le : 03/02/2022	<u>Demandeur(s) co-titulaire(s) :</u> - - - -
<u>Nature des travaux :</u>	
<u>Adresse des travaux :</u> 4 RUE SUR L EAU 55190 OURCHES-SUR-MEUSE	
<u>Références cadastrales:</u> 000A1259	
Surface de plancher créée : m ²	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008,
Vu les dispositions applicables à la zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ourches sur Meuse,
Vu l'avis favorable du Maire en date du 03/02/2022,

DÉCIDE

Article 1

La **DP 055396 22 00003** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée, sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-après.

Article 2

La teinte des menuiseries doit se référer au **nuancier du SDAP**.

<u>Date d'affichage :</u> - de l'avis de dépôt : 3.02.2022 - - de la décision en mairie : 15.02.2022	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE, le 20.02.2022 Le Maire Jean Louis GUILLAUME
Date de transmission au Préfet ou à son délégué :	